

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

helenesicard@videotron.ca

Vaudreuil-Dorion, le 16 septembre 2019

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-4008-2017, Demande de Société en commandite Gaz Métro concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable

Demande de remboursement de frais intérimaire de l'ACEFQ de Québec (ACEFQ)

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint la demande de remboursement de frais intérimaire que soumet l'ACEFQ dans le dossier en rubrique.

L'ACEFQ tient à souligner qu'en ce qui concerne le relevé de temps de Me Falardeau, procureur à l'interne de l'ACEFQ celui-ci pourrait être révisé lors de la facturation finale. En effet, Me Falardeau étant présentement absent du bureau pour des raisons de santé, l'ACEFQ croit qu'il est possible que certaines des heures qu'il a passées au dossier n'aient pas été comptabilisées avant son départ. De plus, il a été impossible pour le moment de retracer les factures de dépenses de Me Falardeau (entre autres hôtels et déplacements) qui ont été encourues aux fins de ce dossier.

L'ACEFQ informe donc la Régie qu'elle ne renonce pas à réclamer ces frais d'honoraires s'il en est et de dépenses lors de la demande de remboursement de frais finale et demande à la Régie de lui permettre de procéder de la sorte.

Quant à la demande de remboursement de frais intérimaire telle que soumise, la Régie constatera que les frais prévus au budget de participation de l'ACEFQ, lors du dépôt de sa demande d'intervention le 15 février 2018, ont déjà été légèrement dépassés.

L'ACEFQ soumet avec respect que ce dépassement est raisonnable et justifié considérant l'évolution du dossier et souligne que les nombreuses demandes amendées d'Énergir témoignent du fait que l'ACEFQ ne pouvait aucunement prévoir un tel déroulement.

De plus, le budget de participation prévoyait que Me Falardeau, procureur à l'interne, représenterait l'ACEFQ tout au long du dossier, or pour des raisons hors de son contrôle et de celui de l'ACEFQ, il a dû être remplacé par la soussignée qui est procureur externe. Par

Me Hélène Sicard

conséquent le tarif horaire pour les frais de procureur pour le travail effectué par la soussignée est plus du double du tarif initialement prévu au dossier.

L'ACEFQ soumet respectueusement que les frais réclamés sont raisonnables et justifiés dans les circonstances et que sa participation au dossier est ciblée et pertinente pour la Régie.

L'ACEFQ demande donc à la Régie de lui accorder ses frais tel que réclamés et de lui permettre de soumettre une demande de remboursement pour les frais non comptabilisés dans la présente demande, incluant les dépenses encourues à ce jour, lors du dépôt de la demande de remboursement de frais finale qui sera soumise dans le présent dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. Me Denis Falardeau
Madame Clémence Gagnon
Jean-François Blain
Me Hugo-Sigouin Plasse